**Rapport d’activités**

**2020-2021**



Pour l’exercice se terminant le 31 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Mot de la Présidente | 1 |
| 1. Le conseil d’administration | 2 |
| 1. Ressources humaines | 2 |
| 1. Ressources matérielles et informationnelles | 3 |
| 1. Bénévolat | 3 |
| 1. Bailleur de fonds / Subvention | 3 |
| 1. Notre Mission, notre Vision, nos valeurs | 3 |
| 1. Nombre de demandes | 6 |
| 1. Bilan des objectifs poursuivis | 8 |
| 1. Concertation et partenariats | 11 |
| 1. Représentations | 12 |
| 1. Vie associative | 17 |
| 1. Plan d’action | 17 |

1. **Mot de la Présidente**

L’année qui s’est terminée le 31 mars dernier a été tout sauf normale à bien des égards et cela a eu des impacts sur nos opérations. Pour commencer, les bureaux ont été fermés pendant plusieurs semaines, forçant les employés de AILIA à travailler de la maison. Nous avons dû adapter nos façons de fonctionner afin de pouvoir continuer à respecter notre offre de services. Ainsi, notre agent de développement a continué de travailler de la maison alors que notre coordonnateur a pu réintégrer le bureau. Pendant toute l’année, les rencontres se sont tenues en virtuel. AILIA a dû acquérir de nouveaux équipements – ordinateurs et serveur – permettant un travail à domicile efficace et la tenue de visio-conférences.

Pourtant, malgré la pandémie, AILIA s’en est très bien tirée. Bien que sa réponse se soit fait attendre, la Société d’habitation du Québec a augmenté notre financement de 60 % par rapport à l’an dernier, portant celui-ci à 80 000 $. Rappelons-nous que notre financement avait augmenté de 25 % l’an dernier. Ce financement devrait être récurrent. Malheureusement, en raison de son arrivée tardive, le nouveau financement n’a pas permis d’augmenter notre offre de services de façon significative en 2020-2021. Elle se répercutera en 2021-2022.

Par ailleurs, la pandémie n’a pas vraiment affecté nos résultats. Grâce au télétravail et aux rencontres virtuelles, AILIA a continué d’augmenter sa couverture régionale et d’améliorer sa notoriété à toute la Montérégie. Aujourd’hui, AILIA est connue et reconnue dans l’Agglomération de Longueuil, dans la région du Haut-Richelieu, du Suroît et de Vaudreuil-Soulanges. Des démarches ont même été entreprises afin de déborder en Montérégie-est.

Notre équipe a accompli un travail colossal cette année, malgré des conditions difficiles. Mentionnons que nous avons répondu à plus d’appels que jamais, une augmentation de 33,3 % par rapport à l’an dernier. La mise à jour de la base de données de logements adaptés ou accessibles est bien amorcée et devrait être terminée cette année. Finalement, nous avons revu notre façon d’identifier notre membership et une campagne de recrutement a été lancée cet hiver auprès des personnes ayant fait appel à nos services et de nos partenaires.

Tout compte fait, l’année 2020-2021 a été une excellente année pour AILIA. J’aimerais profiter de cette occasion pour remercier la Société d’habitation du Québec pour la confiance qu’elle place en nous et pour le rehaussement de notre financement qui nous permettra d’opérer à temps plein finalement et qui nous a permis de rendre nos conditions de travail plus concurrentielles.

J’aimerais aussi en profiter pour remercier les employés d’AILIA qui ont tenu le fort pendant cette crise sanitaire. Ils ont su s’adapter rapidement aux nouvelles conditions et ont permis l’atteinte de ces résultats. Merci Pierre et Bertrand.

J’aimerais finalement remercier l’ensemble des membres du conseil d’administration qui ont permis de poursuivre la mission d’ALIA. Ceux-ci servent fidèlement depuis plusieurs années.

J’espère que les moyens mis en place par le gouvernement nous permettront de revenir à une certaine normalité dans les prochains mois. Cette nouvelle normalité ne sera pas identique à celle que nous avions pré-pandémie. Toutefois, l’expérience de cette année nous a permis de constater que nous sommes en mesure de fonctionner même en pleine pandémie.

Merci

Danielle De Bellefeuille

1. **Le conseil d’administration**

Le conseil d’administration est composé de cinq (5) administrateurs élus parmi les membres actifs. Lors de l’Assemblée générale annuelle du 17 juin 2020, le conseil d’administration est demeuré inchangé :

Madame Danielle De Bellefeuille, Présidente

Monsieur Lloyd Feeney, Vice-président

Monsieur Denis Favreau, Trésorier

Madame Nicole Brazeau, Secrétaire

Monsieur Jacques Lapointe, Administrateur

Au cours de l’année, le Conseil d’administration s’est réuni 4 fois. Deux de ces rencontres ont eu lieu en présence, soit celle du mois de juillet et de décembre. Les autres rencontres ont eu lieu en virtuel. Lors des rencontres en présence, les mesures de distanciation ont été respectées.

1. **Ressources humaines**

Il n’y a eu aucun changement au niveau des ressources humaines cette année. En raison de l’arrivée tardive de la subvention de la SHQ, aucun changement n’a été apporté au nombre d’heures travaillées hebdomadairement jusqu’au mois de février. À partir du mois de février, le nombre d’heure hebdomadaires à la coordination est passé de 21 à 28. À partir du mois d’avril, il passera à 30 heures par semaine.

De nouveaux contrats de travail ont été produits. Ceux-ci entrent en vigueur le 1er avril 2021. Ceux-ci sont plus simples et correspondent mieux aux pratiques actuelles.

1. **Ressources matérielles et informationnelles**

Le contexte de la pandémie a obligé à faire du télétravail et des rencontres virtuelles. AILIA n’étant pas équipé pour le faire, de nouveaux équipements ont été acquis : ordinateurs portables et serveur permettant un accès à distance.

1. **Bénévolat**

Tous les membres du conseil d’administration sont des bénévoles.

1. **Bailleurs de fonds / Subvention**

AILIA est subventionnée par la Société d’habitation du Québec.

Emploi-Québec subventionne une partie du salaire de l’agent de développement, dans le cadre d’un contrat d’intégration au travail. Pour l’année 2020-2021, son contrat s’est échelonné sur une période d'un an. Une partie des équipements a été subventionnée dans le cadre de ce programme.

1. **Notre mission, notre vision, nos valeurs**

**7.1 Notre mission**

L’association considère que l’accès à un logement accessible, adapté et abordable est un droit. De plus, l’accès aux services et aux commerces de proximité sont des éléments indissociables afin de favoriser l’autonomie et la pleine participation citoyenne. Pour atteindre ces objectifs, l’association s’est donnée comme mission de :

* Favoriser, l’accessibilité, l’adaptabilité et la visitabilité d’unités de logement sur l’ensemble du territoire de la Montérégie ;
* Promouvoir l’accès sans barrières architecturale ou autre des établissements publics et privés afin de favoriser la pleine participation sociale et citoyenne des personnes handicapées et leur famille en Montérégie ;
* Informer, référer et guider les personnes handicapées en vue d’obtenir des logements adaptés et d’avoir accès aux programmes et services qui leur permettront d’avoir un logement adapté ;
* Sensibiliser la population à la situation vécue par les personnes handicapées en défendant les droits à l’acquisition d’un logement décent, accessible ou adapté peu importe le revenu familial ou personnel.
* Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière ou immobilière, administrer de tels dons, legs et autres contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

Le CA a amendé les règlements généraux d’AILIA. Les modifications visaient à simplifier et clarifier certains articles. Ces modifications seront soumises à l’Assemblée générale annuelle pour ratification.

**7.2 Notre vision**

AILIA se veut un leader dans la promotion de l’accessibilité universelle du logement et des immeubles adaptés auprès de tous les acteurs du milieu : public, parapublic, communautaire et privé en plus d’agir en tant que facilitateur et acteur de transformation sociale auprès des personnes handicapées et leurs familles.

**7.3 Nos valeurs**

AILIA adhère aux valeurs énoncées dans la politique ‘’À part entière’’, telles :

* La possibilité de réaliser pleinement leurs activités permettant de vivre à domicile ;
* La possibilité de se loger adéquatement selon leurs besoins spécifiques dans un lieu librement choisi ;
* La possibilité de se déplacer sans contrainte supplémentaire d’accessibilité ;
* Accroitre la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté ;
* Agir contre les préjugés et la discrimination ;
* Agir contre toute forme d’exploitation dans les ressources et logements où vivent les personnes handicapées.

AILIA adhère aux principes de l’accessibilité universelle

Ce concept repose sur l’aménagement d’un monde viable où tous et toutes pourraient vivre en toute liberté, en sécurité et ce, à toutes les étapes de leur vie. Dans ce monde idéal, tous les espaces de vie seraient performants, esthétiques, durables et fonctionnels. Il se compose d’une variété de solutions simples et esthétiques pour promouvoir des saines habitudes de vie et offrir des lieux, des aménagements et des objets de qualité qui tiennent compte des besoins de tous, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. La création d’infrastructures soutenant les déplacements actifs, sécuritaires et accessibles encourage un mode de vie physiquement actif et des lieux conviviaux stimulent la participation sociale, facilitent l’intégration et améliorent la qualité de vie de tous les citoyens.

AILIA adhère aux fondements du processus de production du handicap (PPH)

Le PPH démontre que la réalisation des habitudes de vie et la qualité de la participation sociale peuvent être influencées par le renforcement de nos aptitudes et la compensation de nos limitations par la réduction des obstacles dus entre autres, aux préjugés, au manque d'aide ou de ressources, à l'absence d'accessibilité du domicile et aux facteurs environnementaux.

***La justice sociale***

Favoriser la justice sociale, c'est intervenir en faveur des droits fondamentaux et des changements sociaux dans le but de réduire les inégalités sociales, la stigmatisation, l’absence de ressources et les oppressions de toutes formes : culturelles, sociales, économiques et politiques dans ses interventions, dans sa vie associative et dans ses positions publiques.

***La solidarité***

Favoriser la solidarité, c’est créer des liens et agir collectivement vers un même but en suscitant la mobilisation des partenaires/collaborateurs.

***Le respect***

Favoriser le respect, c'est reconnaître la contribution de chacun sans jugement :

* En reconnaissant les qualités, les expériences, les compétences diversifiées des personnes et des groupes ;
* En accueillant les personnes et les groupes avec leur culture, leurs valeurs et leurs croyances ;
* En écoutant les besoins, les choix et les opinions exprimées sans préjugés ;
* En adoptant une attitude d’ouverture et de tolérance mutuelle quant à la différence.

***L’autonomie***

Favoriser l’autonomie, c'est reconnaître la contribution de chacun en soutenant le développement de la capacité d’affirmation des personnes, des groupes et des collectivités.

***La démocratie***

Favoriser la démocratie, c'est soutenir la participation citoyenne dans un processus de prise de décision collective :

* En faisant valoir la voix de toutes et tous en tenant compte des différentes réalités et points de vue ;
* En créant des espaces de discussion ouverte où peuvent s’exprimer des idées différentes et même dissidentes ;
* En ralliant les points de vue majoritaires, après discussion.

1. **Nombre de demandes**

Dans le tableau suivant, on constate l’augmentation de 33% des appels reçus[[1]](#footnote-1) et ce, malgré le contexte de pandémie. On observe une augmentation du nombre d’appels pour l’ensemble des trimestres, même ceux où on était en confinement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOMBRE D’APPELS REÇUS PAR MOIS** | | | |
|  | **2019-2020** | **2020-2021** | **DIFFÉRENCE** |
| Avril | 4 | 3 | -1 |
| Mai | 9 | 2 | -7 |
| Juin | 5 | 23 | +18 |
| **1ER trimestre** | 18 | 28 | +10 |
| Juillet | 5 | 5 | 0 |
| Août | 12 | 8 | -4 |
| Septembre | 9 | 15 | +6 |
| **2ième trimestre** | 26 | 28 | +2 |
| Octobre | 12 | 11 | -1 |
| Novembre | 4 | 11 | +7 |
| Décembre | 5 | 2 | -3 |
| **3ième trimestre** | 21 | 24 | +3 |
| Janvier | 13 | 12 | -1 |
| Février | 12 | 9 | -3 |
| Mars | 0 | 19 | +19 |
| **4ième trimestre** | **25** | **40** | **+15** |
| **TOTAL** | **90** | **120** | **+30** |

Comme par les années passées, une proportion importante d’appels provient de l’agglomération de Longueuil. Un peu plus de la moitié des appels provient de Longueuil, soit 53 % comparativement à 42,2 % l’an dernier[[2]](#footnote-2). Le nombre d’appels provenant de l’agglomération a presque doublé passant de 38 à 64. Les appels en provenance du reste de la Montérégie ont plus que triplé, passant de 9 à 28. Ils représentent maintenant 23 % des appels reçus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOMBRE D’APPELS' on était en confinement. oi de l't chez Pierre afin de mesurer sa chaise. ET LEUR PROVENANCE/MUNICIPALITÉS** | | |
|  | **NOMBRE** | **POURCENTAGE** |
| Boucherville | **1** | **1%** |
| Brossard | **4** | **3%** |
| Greenfield Park | **4** | **3%** |
| St-Bruno | **1** | **1%** |
| St-Hubert | **11** | **9%** |
| St-Lambert | **4** | **3%** |
| Vieux-Longueuil | **39** | **33%** |
| Sous-total Agglo.Longueuil | **64** | **53%** |
| MRC Acton | **0** | **0%** |
| MRC Beauharnois-Salaberry | **1** | **1%** |
| MRC Brome-Mssissiquoi | **1** | **1%** |
| MRC Haute-Yamaska | **2** | **2%** |
| MRC Haut-Richelieu | **4** | **3%** |
| MRC Haut-St-Laurent | **0** | **0%** |
| MRC Jardins-de-Napierville | **1** | **1%** |
| MRC Les Maskoutains | **3** | **3%** |
| MRC Marguerite d'Youville | **3** | **3%** |
| MRC Pierre-de-Saurel | **2** | **2%** |
| MRC Roussillon | **4** | **3%** |
| MRC Rouville | **1** | **1%** |
| MRC Vallée-du-Richelieu | **4** | **3%** |
| MRC Vaudreuil-Soulanges | **2** | **2%** |
| Sous-total ailleurs Montérégie | **28** | **23%** |
| SOUS-TOTAL MONTÉRÉGIE | **92** | **77%** |
| Grand Montréal | **8** | **7%** |
| Ailleurs au Québec | **4** | **3%** |
| Indéterminé | **16** | **13%** |
| TOTAL | **120** | **100%** |

La plupart des appels ont comme motif la recherche de logements, soit 62 % pour des besoins qui n’étaient pas identifiés comme étant urgents et 18 % pour des besoins dits urgents. Détail intéressant, nous avons répondu à 6 appels de personnes ayant soit des logements à louer ou des maisons à vendre. Les offres ont toutes été diffusées par le biais de notre site internet, de notre page Facebook ou à des partenaires.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Motif de l'appel** | | |
|  | Nombre | % |
| Recherche de logement | 71 | 62% |
| Recherche de logement - urgent | 21 | 18% |
| PAD | 2 | 2% |
| Autres programmes | 12 | 11% |
| Fournisseurs | 2 | 2% |
| Maison à vendre | 2 | 2% |
| Logement à louer | 4 | 4% |
| Total | 114 | 100% |

Ce sont surtout des logements de 3 ou 4 pièces et demi qui sont demandés.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **TYPOLOGIE DES LOGEMENTS RECHERCHÉS** | | | | | | | |
|  | **3 ½** | **4 ½** | **5 ½** | **STUDIO** | **6 ½** | **CONDO**  **MAISON** | **TOTAL** |
| Total général | 30 | 27 | 7 | 1 | 1 | 2 | 68 |

1. **Bilan des objectifs poursuivis**
2. *Qu’AILIA soit reconnue comme la référence en Montérégie en matière de logements et immeubles accessibles :*
   1. *Poursuivre la participation de AILIA aux différentes Tables de concertation de personnes handicapées en Montérégie et investir de nouveaux lieux de concertation ;*

Malgré la pandémie, le travail d’AILIA sur les différentes tables de concertation s’est poursuivi. Dans le passé, les interventions d’AILIA se faisaient surtout dans la région de Longueuil. Au cours des deux dernières années, AILIA a étendu son territoire d’intervention pour inclure la Montérégie-ouest comme Vaudreuil-Soulanges et le Suroît, en plus de la région du Haut-Richelieu. Au cours des derniers mois, des contacts ont été effectués afin de terminer le processus en incluant les régions en Montérégie-est. Ainsi, une demande d’adhésion a été déposée auprès du Groupement des Associations de Personnes handicapées de Richelieu-Yamaska (GAPHRY) qui couvre cette région. Ainsi, AILIA pourra participer aux tables de concertation de cette région, ainsi qu’aux actions posées par celles-ci.

* 1. *Collaborer avec le GAPHRSM à la mise sur pied d’une table de concertation régionale portant sur le logement accessible ;*

Cette action a été reportée en raison de la pandémie.

* 1. *Assurer une vigilance sur les projets de développement en habitation dans les villes en Montérégie ;*

Cette action se poursuit. De nouveaux projets ont été identifiés et, lorsque c’était possible, les promoteurs ont été contactés. De plus, le coordonnateur a été invité à participer au conseil d’administration des Habitations Communautaires de Longueuil. Cet organisme gère un parc de près de 300 logements et a des projets pour plus de 1000 nouveaux logements.

* 1. *Intervenir sur la place publique de diverses façons afin qu’on tienne compte des particularités des personnes handicapées lorsqu’on parle de l’habitation en Montérégie.*

Des interventions ont été effectuées, notamment par le biais de notre bulletin d’information et d’une chronique dans le Courrier du Sud. Une entrevue a été réalisée par un journaliste de la Presse Canadienne.

1. *Que les principes de l’accessibilité universelle soient intégrés dans les décisions des décideurs du secteur municipal, du secteur gouvernemental et du secteur privé en Montérégie ;*
   1. *Poursuivre la participation de AILIA aux comités de plan d’action municipaux à l’égard des personnes handicapées et augmenter le nombre de municipalités conseillées ;*
   2. *Intervenir directement auprès des décideurs politiques et privés afin qu’on intègre les principes de l’accessibilité universelle dans les décisions prises.*

Nous avons continué de participer activement aux rencontres des comités consultatifs auxquels nous participions déjà en plus d’ajouter celui de Vaudreuil-Dorion et nous avons été consultés par la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Nous avons participé à la rédaction d’une brochure sur l’accessibilité universelle à l’intention des municipalités de la région de Vaudreuil-Soulanges. De plus, nous participons à la rédaction d’un guide en vue des élections municipales en collaboration avec le GAPHRSM.

AILIA participe aux travaux visant à produire des outils à utiliser lors de la prochaine campagne électorale municipale. Trois brochures seront produites afin de :

* Sensibiliser les candidats ;
* Outiller les associations dans leurs interventions ;
* Outiller les membres de ces associations ;

1. *Que les citoyens et les décideurs soient informés sur les programmes permettant d’avoir un domicile accessible et adapté :*
   1. *Maintenir un site internet à jour en l’alimentant régulièrement ;*
   2. *Alimenter régulièrement la page Facebook de AILIA ;*
   3. *Répondre aux demandes d’information.*

AILIA a poursuivi son travail dans ce domaine.

1. *Qu’AILIA ait une vie associative vivante :*
   1. *Adopter une nouvelle définition des membres d’AILIA ;*
   2. *Identifier de nouveaux membres potentiels et les inviter à devenir membre d’AILIA ;*
   3. *Informer régulièrement les membres par le biais du bulletin d’information Accès-cible ou autrement ;*
   4. *Les impliquer dans certaines actions au niveau de la planification, de la réalisation ou de la rétroaction.*

Il a été constaté qu’il n’était pas nécessaire d’adopter une nouvelle définition des membres. Par conséquent, une campagne de recrutement de nouveaux membres a été réalisée et 22 membres ont été recrutés, dont dix organismes.

1. *Qu’AILIA soit un organisme bien géré :*
   1. *Poursuivre le développement de politiques internes telle qu’une politique de main-d’œuvre, de remboursement des frais ;*
   2. *Acquérir des équipements informatiques performants permettant le télétravail et les visio-conférences ;*
   3. *Développer de nouveaux outils de gestion tels que des outils de compilation des appels ;*
   4. *Mettre à jour les informations sur les logements accessibles en Montérégie, les fournisseurs et les programmes ;*
   5. *Collaborer avec BAIL Mauricie afin de partager les meilleures pratiques.*

En ce qui concerne ces mesures, deux actions importantes ont été réalisées : l’acquisition de nouveaux ordinateurs a été faite en décembre et la liste des organismes offrant des logements adaptés a commencé à être mise à jour. Au 31 mars, plus de 50 % des organismes communautaires, coopératives d’habitation et Offices d’habitation ont été contactés afin de mettre à jour les informations les concernant.

Au cours des dernières années, AILIA et Bail Mauricie ont commencé à échanger plus régulièrement afin de partager des problématiques communes et échanger sur les actions entreprises. Des démarches communes ont été entreprises, notamment auprès de la SHQ.

1. **Concertation et partenariats**

AILIA réalise une bonne partie de ses interventions par le biais de la concertation et de partenariats.

Ainsi, afin d’alimenter notre base de logements accessibles, nous comptons sur la collaboration des municipalités. Des ententes avec différentes municipalités ont été conclues pour qu’elles nous informent sur les logements qui ont été adaptés grâce au Programme d’adaptation de domicile (PAD). Un des défis que nous avons est de nous assurer que les municipalités respectent ces ententes. De plus, il faut augmenter notre couverture géographique en concluant des ententes avec les autres municipalités de la Montérégie.

Les municipalités ont une responsabilité quant à l’application du programme d’adaptation du domicile (PAD). Elles sont donc aux faits des logements ayant subi des travaux d’adaptation sur leur territoire. Sans leur appui, nous sommes difficilement en mesure d’obtenir l’information sur ces logements.

Nous favorisons également les échanges entre AILIA et les organismes ayant des missions semblables ou des projets ou intentions communes. Les partenariats existants ont été poursuivi et de nouveaux partenariats ont été établis.

En cette période de pandémie, toutes les rencontres ont eu lieu virtuellement.

**9.1 Concertation**

AILIA participe activement à plusieurs lieux de concertation :

* Coalition des organismes de l’agglomération de Longueuil pour le droit au logement ;
* Comités consultatifs des Villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Lambert, Varennes et Vaudreuil-Dorion sur leurs Plans d'action respectifs à l’égard des personnes handicapées. Des commentaires ont été fait sur les plans d’action de Chambly et de Salaberry-de-Valleyfield ;
* Comité bâtiments de la Ville de Longueuil sur le Plan d'action à l’égard des personnes handicapées ;
* Membre du comité sur le logement social dans le Suroît ;
* Membre de différentes tables de concertation d’organismes de personnes handicapées à St-Jean-sur-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Suroît et sur la Rive-sud ;
* Comité de coordination de la Table des personnes handicapées de la Rive-Sud (TPHRS) ;
* AILIA est membre du Comité des enjeux municipaux du GAPHRSM ;
* AILIA collabore avec le projet Logis des Aulniers ;
* AILIA participe aux démarches de développement social du Vieux-Longueuil, de Saint-Hubert et de Greenfield Park.

**9.2 Partenariats**

AILIA est membre des organismes suivants :

* Groupement des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) ;
* Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) ;
* Regroupement en faveur de l’accessibilité des établissements d’affaires et commerciaux du Québec (RAECAQ) ;
* Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M) ;
* Corporation de développement communautaire de Longueuil.
* TVRS

1. **Représentations**

AILIA réalise plusieurs de ses objectifs par le biais de rencontres de concertation ou par des représentations. Voici le détail des rencontres auxquelles AILIA a participé en 2020-2021.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Instance** | **Rencontres/réunions** | **Nombre de rencontres** |
| AlterGo Formation (Montréal) | Collectif AU  (Accessibilité universelle) | 17 |
| Développement social du Vieux-Longueuil (DSVL) | Comité action Logement  Comité action cadre bâti et environnement  Comité de coordination et de vigie  Comité fonctionnement et priorisation | 33 |
| Développement social de Saint-Hubert DSSH |  | 2 |
| Développement social de Greenfield Park DSGP |  | 5 |
| Coalition pour le droit au logement de l’agglomération de Longueuil | Coalition et comité de coordination  Comité sur les positions de la coalition | 11 |
| GAPHRSM  Groupement des associations de personnes handicapées es le Rive-Sud de Montréal | Comité sur les enjeux municipaux  Sous-comité sur les élections municipales | 7 |
| Plans d’action des villes à l’égard des personnes handicapées | Boucherville  Brossard  Longueuil  Saint-Basile-le-Grand  Saint-Lambert  Vaudreuil-Soulanges | 13 |
| Table des personnes handicapées de la Rive-Sud (TPHRS) | Rencontres de la Table  Comité de coordination | 9 |
| Table de concertation des organismes de St-Jean-sur-Richelieu | Rencontres de la Table  Comité accessibilité | 3 |
| Table de concertation des organismes de personnes handicapées du Suroit | Rencontres de la Table | 4 |
| Table de concertation de Vaudreuil-Soulanges | Rencontres de la Table  Comité accessibilité | 6 |
| Comité sur la crise du logement à Longueuil |  | 9 |
| Conseil d’administration des Habitations communautaires de Longueuil |  | 2 |

* 1. **RÉSUMÉ ET COMPOSITION DES COMITÉS**

Voici une brève description des principaux comités auquel AILIA participe. Étant donné que plusieurs comités sont de nature semblables, ils ont été regroupés pour éviter d’alourdir le texte.

**TABLES DE CONCERTATION :** Les Tables de concertation sont habituellement composées d’organismes communautaires locaux et régionaux travaillant auprès des personnes handicapées ou desservant les personnes handicapées, ainsi que de représentants du réseau de la santé et parfois de représentants municipaux. Des organismes ou établissements dont le mandat est non spécifique aux personnes handicapées mais qui s’y intéressent peuvent également être membres des Tables.

Les Tables de concertation ont pour mission de regrouper ces organismes afin de travailler à la défense et la promotion des intérêts et besoins des personnes handicapées ainsi qu’à l’accessibilité des services pour ces personnes afin de favoriser une meilleure participation et intégration sociale.

Leurs objectifs sont :

* Mieux se connaître, échanger, s’entraider.
* Mettre en commun nos expertises.
* Développer une vision commune.
* Être à l’affût des besoins des personnes handicapées.
* Favoriser la circulation de l’information.
* Initier des projets communs visant à répondre aux préoccupations et besoins des personnes handicapées.
* Discuter des mécanismes en émergence et existants favorisant l’accès aux services aux personnes handicapées et leur famille.
* Être un interlocuteur auprès des différentes instances.
* Débattre et soulever des enjeux, se mobiliser et proposer des pistes de solutions sur certains dossiers.

Afin de s’acquitter de sa mission, les Table peuvent créer différents sous-comités sur des sujets précis. Considérant la mission d’AILIA, notre implication, en plus des rencontres de la Table, se situe principalement à deux niveaux : l’habitation et les ressources résidentielles et l’accessibilité universelle.

**COMITE DES ENJEUX MUNICIPAUX**

Ce comité a été organisé par le GAPHRSM. Il regroupe des organismes qui sont consultés par les municipalités devant produire des plans d’action à l’égard des personnes handicapées. En Montérégie, 25 municipalités ont plus de 15 000 habitants et doivent donc produire un plan d’action, dont 17 sont situées sur le territoire du GAPHRSM.

AILIA participe à ce comité parce que les municipalités interviennent dans le domaine de l’habitation. Cette participation nous permet d’être à l’affut de ce qui se dessine à travers les différentes municipalités et au besoin, d’apporter notre contribution sur toute question touchant l’habitation et le concept de l’accessibilité universelle.

Le mandat du comité est de :

* Établir une stratégie commune, un langage commun afin que le communautaire en défense et promotion des droits puisse être solidaire.
* Concerter nos interventions sur une vision commune, pour atteindre des buts et des résultats concrets
* Être des agents de changements,
* Composer avec la réalité de chaque municipalité. (Élus et gestionnaires/ politique et administratif)
* Assurer efficience et efficacité de la représentativité du communautaire.
* Utiliser notre pouvoir, notre poids politique (comme représentant des citoyens handicapés et leurs familles)
* Intensifier la sensibilisation aux élus et dirigeants (différents moyens)

De plus, AILIA exerce un suivi auprès des municipalités produisant des plans d’action. Au cours de la dernière année, nous avons participé à des rencontres des comités faisant le suivi des plans d’action à Longueuil et Boucherville.

**DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À LONGUEUIL**

Depuis quelques années, la ville de Longueuil a mis en branle la démarche de développement social au sein de ses arrondissements. C’est un processus qui a pour mandat d’améliorer les conditions de vie des citoyenNEs, de lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale et de mieux travailler ensemble au développement social. Ce processus souple permet aux acteurs et actrices de se donner une vision globale des réalités du territoire de l’arrondissement du Vieux-Longueuil, de maintenir une vigilance quant aux enjeux émergents, de prioriser les interventions et de mettre en œuvre des actions concrètes, au niveau local, par une prise en charge collective.[[3]](#footnote-3) Il a été décidé de réaliser la démarche de développement social par arrondissement. Il y a donc trois démarches à Longueuil, une pour le vieux Longueuil, une pour Saint-Hubert et une pour Greenfield Park.

Le logement est priorisé dans le vieux Longueuil. Dans les autres arrondissements, la démarche n’est pas encore rendue à la priorisation des actions.

**COALITION DES ORGANISMES DE L’AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL POUR LE DROIT AU LOGELEMENT**

La coalition regroupe une quinzaine d’organismes préoccupés par la question du logement dans l’agglomération de Longueuil autour des quatre (4) axes suivants :

1. Prend position et revendique le droit au logement ;
2. Prend position et défends les mal-logés ;
3. Revendique et soutient le développement de logements sociaux et communautaires ;
4. Fait la promotion des droits des locataires et revendique des mesures pour le faire respecter.

Au cours de l’année, la coalition a, entre autres sujets, traité de la crise du logement. Plusieurs membres ont fait partie d’une cellule de crise coordonnée par la Ville de Longueuil.

Le coordonnateur d’AILIA a été nommé sur le comité de coordination cette année. Il a participé à la rédaction du cahier de position de la coalition. L’accessibilité universelle fait partie de la plate-forme.

**HABITATIONS COMMUNAUTAIRES DE LONGUEUIL**

Le coordonnateur d’AILIA a été invité à faire partie du conseil d’administration des Habitations communautaires de Longueuil en juillet 2020. Cet organisme à but non-lucratif dispose d’un parc de plus de 300 logements et a des projets pour un millier de logements supplémentaires.

**PLANS D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent produire un plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées. AILIA participe aux consultations que certaines municipalités mènent pour le réaliser. Certaines de ces consultations ont lieu par le biais de comités se réunissant d’une à plusieurs fois par année. Ainsi, AILIA a participé à des comités à Longueuil, Boucherville, Brossard, et St-Lambert notamment. À d’autres occasions, AILIA a pu être consulté de façon ad hoc. C’est notamment le cas à Salaberry-de-Valleyfield.

**COMITÉ SUR LA CRISE DU LOGEMENT À LONGUEUIL**

En juin 2020, la ville de Longueuil, a mis sur pied un comité afin de répondre à la crise du logement. Ce comité comprend des intervenants communautaires, du réseau de la santé, de la Croix Rouge et de la ville. Au cours de l’été 2020, il s’est réuni une fois par semaine afin de faire le suivi de la situation et apporter des solutions aux problèmes survenus.

**12.VIE ASSOCIATIVE**

Au cours de l’année, des discussions sur les règlements généraux ont été réalisées. Des modifications ont été adoptées par le Conseil d’administration et seront soumises à l’assemblée générale annuelle.

Alors qu’auparavant, AILIA ne tenait aucun registre de membres, une campagne de recrutement a été lancée au cours de l’année, ce qui a permis de recruter 22 membres, dont dix organismes partenaires provenant d’Huntingdon, St-Jean-sur-Richelieu et Granby notamment.

**13.PLAN D’ACTION 2021-2022 à 2023-2024**

AILIA est un organisme à but non lucratif voué à la promotion de l’accessibilité universelle du logement et des immeubles adaptés auprès de tous les acteurs du milieu, public, parapublic, communautaire et privé, en plus d’agir en tant que facilitateur et acteur de transformation sociale auprès des personnes handicapées et leur famille en Montérégie.

**OBJECTIF PRINCIPAL**

Le principal objectif d’AILIA est que toute personne handicapée et sa famille soit en mesure de trouver un logement correspondant à ses besoins, à l’endroit qui lui convient à un prix abordable.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

1. Qu’AILIA soit reconnue comme la référence en Montérégie en matière de logements et immeubles accessibles ;
2. Que les principes de l’accessibilité universelle soient intégrés dans les décisions des décideurs du secteur municipal et de la construction en Montérégie ;
3. Que les citoyens et les décideurs soient informés sur les programmes permettant d’avoir un domicile accessible et adapté ;
4. Qu’AILIA ait une vie associative vivante ;
5. Qu’AILIA soit un organisme bien géré.

**ACTIONS 2021-2022**

1. Qu’AILIA soit reconnue comme la référence en Montérégie en matière de logements et immeubles accessibles :
   1. Poursuivre la participation de AILIA aux différentes Tables de concertation de personnes handicapées en Montérégie et investir de nouveaux lieux de concertation, notamment en Montérégie-est : Sorel-Tracy, St-Hyacinthe, Granby et Cowansville ;
   2. Améliorer la notoriété d’AILIA en publiant des communiqués dans les hebdos régionaux et en collaboration avec les organismes de personnes handicapées de la Montérégie ;
   3. Développer de nouveaux partenariats avec des organismes du milieu : coopératives d’habitation et OBNL en habitation notamment.
   4. Collaborer avec le GAPHRSM à la mise sur pied d’une table de concertation régionale portant sur le logement accessible ;
   5. Assurer une vigilance sur les projets de développement en habitation, en cadre bâti et infrastructures dans les villes en Montérégie ;
   6. Intervenir sur la place publique de diverses façons afin qu’on tienne compte des particularités des personnes handicapées lorsqu’on parle d’habitation, de cadre bâti et d’infrastructures en Montérégie ;
   7. Poursuivre la mise à jour l’inventaire des logements accessibles en Montérégie
   8. Participer au comité logement de Cowansville
2. Que les principes de l’accessibilité universelle soient intégrés dans les décisions des décideurs du secteur municipal, du secteur gouvernemental, du secteur privé et du secteur communautaire en Montérégie ;
   1. Poursuivre la participation de AILIA aux comités de plan d’action municipaux à l’égard des personnes handicapées et augmenter le nombre de municipalités conseillées. Des lettres seront écrites à toutes les municipalités de la Montérégie devant produire un plan d’action à l’égard des personnes handicapées afin de leur faire des commentaires et suggérer des mesures ;
   2. Intervenir directement auprès des décideurs politiques, des entrepreneurs privés et des groupes communautaires afin qu’on intègre les principes de l’accessibilité universelle dans les décisions prises.
   3. Collaborer à la rédaction et la diffusion de divers documents afin d’outiller les organismes de personnes handicapées et leurs membres pour intervenir lors des prochaines élections municipales. Un des documents porte sur les dispositions devant favoriser l’accessibilité du vote.
   4. Participer à titre de membre du conseil d’administration des Habitations communautaires de Longueuil
3. Que les citoyens et les décideurs soient informés sur les programmes permettant d’avoir un domicile accessible et adapté :
   1. Maintenir un site internet à jour en l’alimentant régulièrement ;
   2. Alimenter régulièrement la page Facebook de AILIA ;
   3. Répondre aux demandes d’information ;
   4. Organiser des ateliers pour les citoyens afin de les outiller pour qu’ils interviennent auprès des décideurs.
4. Qu’AILIA ait une vie associative vivante :
   1. Identifier de nouveaux membres potentiels et les inviter à devenir membre d’AILIA ;
   2. Informer régulièrement les membres par le biais du bulletin d’information Accès-cible ou autrement ;
   3. Les impliquer dans certaines actions au niveau de la planification, de la réalisation ou de la rétroaction.
5. Qu’AILIA soit un organisme bien géré par un processus continu d’amélioration :
   1. Poursuivre le développement de politiques internes et d’outils de gestion ;
   2. Maintenir à jour les informations sur les logements accessibles en Montérégie, les fournisseurs et les programmes ;
   3. Collaborer avec BAIL Mauricie afin de partager les meilleures pratiques.

**ACTIONS 2022-2023**

1. Qu’AILIA soit reconnue comme la référence en Montérégie en matière de logements et immeubles accessibles :
   1. Poursuivre la participation de AILIA aux différentes Tables de concertation de personnes handicapées en Montérégie et investir de nouveaux lieux de concertation, notamment en Montérégie-est : Sorel-Tracy, St-Hyacinthe, Granby et Cowansville ;
   2. Améliorer la notoriété d’AILIA en publiant des communiqués dans les hebdos régionaux et en collaboration avec les organismes de personnes handicapées de la Montérégie ;
   3. Développer de nouveaux partenariats avec des organismes du milieu : coopératives d’habitation et OBNL en habitation notamment.
   4. Collaborer avec le GAPHRSM à la mise sur pied d’une table de concertation régionale portant sur le logement accessible ;
   5. Assurer une vigilance sur les projets de développement en habitation, en cadre bâti et infrastructures dans les villes en Montérégie ;
   6. Intervenir sur la place publique de diverses façons afin qu’on tienne compte des particularités des personnes handicapées lorsqu’on parle d’habitation, de cadre bâti et d’infrastructures en Montérégie ;
   7. Poursuivre la mise à jour l’inventaire des logements accessibles en Montérégie
   8. Participer au comité logement de Cowansville
2. Que les principes de l’accessibilité universelle soient intégrés dans les décisions des décideurs du secteur municipal, du secteur gouvernemental, du secteur privé et du secteur communautaire en Montérégie ;
3. Poursuivre la participation de AILIA aux comités de plan d’action municipaux à l’égard des personnes handicapées et augmenter le nombre de municipalités conseillées. Des lettres seront écrites à toutes les municipalités de la Montérégie devant produire un plan d’action à l’égard des personnes handicapées afin de leur faire des commentaires et suggérer des mesures ;
4. Intervenir directement auprès des décideurs politiques, des entrepreneurs privés et des groupes communautaires afin qu’on intègre les principes de l’accessibilité universelle dans les décisions prises.
5. Participer à titre de membre du conseil d’administration des Habitations communautaires de Longueuil
6. Que les citoyens et les décideurs soient informés sur les programmes permettant d’avoir un domicile accessible et adapté :
7. Maintenir un site internet à jour en l’alimentant régulièrement ;
8. Alimenter régulièrement la page Facebook de AILIA ;
9. Répondre aux demandes d’information ;
10. Organiser des ateliers pour les citoyens afin de les outiller pour qu’ils interviennent auprès des décideurs.
11. Qu’AILIA ait une vie associative vivante :
12. Identifier de nouveaux membres potentiels et les inviter à devenir membre d’AILIA ;
13. Informer régulièrement les membres par le biais du bulletin d’information Accès-cible ou autrement ;
14. Les impliquer dans certaines actions au niveau de la planification, de la réalisation ou de la rétroaction.
15. Qu’AILIA soit un organisme bien géré par un processus continu d’amélioration :
16. Poursuivre le développement de politiques internes et d’outils de gestion ;
17. Maintenir à jour les informations sur les logements accessibles en Montérégie, les fournisseurs et les programmes ;
18. Collaborer avec BAIL Mauricie afin de partager les meilleures pratiques.

**ACTIONS 2023-2024**

1. Qu’AILIA soit reconnue comme la référence en Montérégie en matière de logements et immeubles accessibles :
2. Poursuivre la participation de AILIA aux différentes Tables de concertation de personnes handicapées en Montérégie et investir de nouveaux lieux de concertation, notamment en Montérégie-est : Sorel-Tracy, St-Hyacinthe, Granby et Cowansville ;
3. Améliorer la notoriété d’AILIA en publiant des communiqués dans les hebdos régionaux et en collaboration avec les organismes de personnes handicapées de la Montérégie ;
4. Développer de nouveaux partenariats avec des organismes du milieu : coopératives d’habitation et OBNL en habitation notamment.
5. Collaborer avec le GAPHRSM à la mise sur pied d’une table de concertation régionale portant sur le logement accessible ;
6. Assurer une vigilance sur les projets de développement en habitation, en cadre bâti et infrastructures dans les villes en Montérégie ;
7. Intervenir sur la place publique de diverses façons afin qu’on tienne compte des particularités des personnes handicapées lorsqu’on parle d’habitation, de cadre bâti et d’infrastructures en Montérégie ;
8. Poursuivre la mise à jour l’inventaire des logements accessibles en Montérégie
9. Participer au comité logement de Cowansville
10. Que les principes de l’accessibilité universelle soient intégrés dans les décisions des décideurs du secteur municipal, du secteur gouvernemental, du secteur privé et du secteur communautaire en Montérégie ;
11. Poursuivre la participation de AILIA aux comités de plan d’action municipaux à l’égard des personnes handicapées et augmenter le nombre de municipalités conseillées. Des lettres seront écrites à toutes les municipalités de la Montérégie devant produire un plan d’action à l’égard des personnes handicapées afin de leur faire des commentaires et suggérer des mesures ;
12. Intervenir directement auprès des décideurs politiques, des entrepreneurs privés et des groupes communautaires afin qu’on intègre les principes de l’accessibilité universelle dans les décisions prises.
13. Participer à titre de membre du conseil d’administration des Habitations communautaires de Longueuil
14. Que les citoyens et les décideurs soient informés sur les programmes permettant d’avoir un domicile accessible et adapté :
15. Maintenir un site internet à jour en l’alimentant régulièrement ;
16. Alimenter régulièrement la page Facebook de AILIA ;
17. Répondre aux demandes d’information ;
18. Organiser des ateliers pour les citoyens afin de les outiller pour qu’ils interviennent auprès des décideurs.
19. Qu’AILIA ait une vie associative vivante :
20. Identifier de nouveaux membres potentiels et les inviter à devenir membre d’AILIA ;
21. Informer régulièrement les membres par le biais du bulletin d’information Accès-cible ou autrement ;
22. Les impliquer dans certaines actions au niveau de la planification, de la réalisation ou de la rétroaction.
23. Qu’AILIA soit un organisme bien géré par un processus continu d’amélioration :
24. Poursuivre le développement de politiques internes et d’outils de gestion ;
25. Maintenir à jour les informations sur les logements accessibles en Montérégie, les fournisseurs et les programmes ;
26. Collaborer avec BAIL Mauricie afin de partager les meilleures pratiques.

1. Pour alléger le texte, le terme appel est utilisé pour désigner des appels téléphoniques ou des courriels. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les appels dont la provenance était indéterminée ont été sous-rapportésglomération de Longueuil. portion importante d' l’an dernier. Les chiffres corrigés font que 42,2 % des appels provenaient de l’agglomération de Longueuil et 10 % d’ailleurs en Montérégie. Les appels provenant du grand Montréal comptaient pour 14,4 % des appels et les appels en provenance d’ailleurs au Québec pour 3,3 %. Il y a eu 27 appels dont la provenance était indéterminée, plutôt que 3 (qui a été rapporté). La proportion d’appels dont la provenance était indéterminée représentait donc 30 % des appels reçus en 2019-2020. Pour l’année 2020-2021, l’inscription de la provenance des appels a été effectuée avec une plus grande régularité. [↑](#footnote-ref-2)
3. Tiré du site : <https://developpementsocialvieuxlongueuil.wordpress.com/#:~:text=Plus%20exactement%2C%20D%C3%A9veloppement%20Social%20Vieux,travailler%20ensemble%20au%20d%C3%A9veloppement%20social>. [↑](#footnote-ref-3)